



NON A L'INCINERATION

DES DECHETS

OUI AU TRI, AU RECYCLAGE ET A LA VALORISATION MATIERE

Le Syvadec (syndicat d'étude et de préfiguration du traitement des ordures ménagères et assimilés) a présenté le 7 juillet 2006 pour validation une étude réalisée par le cabinet « spécialisé » Merlin, présentant une unique solution : une part de tri et l'incinération annuelle de 160 000 tonnes de déchets.

L'idée est simple et séduisante : on brûle et hop ! Les déchets disparaissent comme par miracle, le feu a tout purifié...Voilà pourquoi l'incinérateur semble une si bonne solution ; elle est simple et confortable : on enfourne et l'affaire est réglée ! Hélas, la réalité est beaucoup moins simple et beaucoup moins rose : l'incinération des déchets ménagers, pudiquement appelée « valorisation énergétique » crée plus de problèmes qu'elle n'en résout.

La situation actuelle

Il existe encore de nombreuses décharges sauvages disséminées dans toute l'île, accueillant par endroit des quantités très importantes d'ordures (ex : St Antoine). Il existe aussi des décharges « officielles » mal contrôlées (Tepparella pour le Valinco, St Florent, etc). Elles engendrent des problèmes de pollution et d'incendies qui doivent trouver rapidement une solution. Parallèlement, les centres d'enfouissements bien contrôlés, comme Prunelli et Tallone, ont une durée de vie limitée. Le tri sélectif reste embryonnaire car souvent mal organisé, et le doute plane sur la destination finale des déchets triés... probablement Tallone ! La fourchette de déchets actuels et prévus en 2015 varie de 160 000 à 200 000 tonnes/an.

Le projet du Syvadec

Le 15 juin 2006, il part d'une estimation à 210 000 tonnes de déchets par an en 2015, dont environ 30 % seraient triés et 70% -soit 150 000 tonnes/an- seraient "brûlés" en un seul site au centre de la Corse.

Par un miraculeux « coup de peinture verte » le projet passe à 55% de tri trois semaines plus tard... mais en intégrant au tonnage de base les boues des stations d'épuration (pas de la compétence du Syvadec), des déchets industriels et des encombrants brusquement réévalués, soit au total plus de 300 000 tonnes, et au final toujours 150 000 tonnes à brûler !

Quel que soit le tour de passe-passe, il s'agit bien de centraliser les déchets en un seul lieu, au cœur de la Corse, et d'installer un incinérateur de 160 000 tonnes de capacité.

Les ordures seraient transportées en train quand il existe, et en camion ailleurs, à partir de quais de transfert répartis sur toute la Corse. Concocté dans la plus grande discrétion, le projet du Syvadec impose l'incinération comme unique et incontournable solution et vante les mérites de l'incinérateur « propre » de nouvelle génération.

Rappelons pour mémoire que nous avons déjà en Corse des incinérateurs (Venaco, Banni, St Florent, Cateri, etc.), présentés il y a 20 ans comme solution « miracle » et fermés ces dernières années en catastrophe en raison de dysfonctionnements graves et de pollutions importantes notamment à la dioxine - déjà- et puis « les normes ont changé »....

L'incinérateur, qu'est ce que c'est ?

L'incinérateur brûle des déchets inertes à plus de 90%, en les transformant en déchets toxiques : 70% de ce qui est brûlé part dans l'atmosphère, 30% reste sous forme de résidus solides.

- Les émissions dans l'atmosphère

- **Des gaz :**

- **des oxydes d'azote et de soufre** (comme le Vazziu) irritants pour l'appareil respiratoire, dangereux pour les personnes fragiles (enfants, personnes âgées, malades) et augmentant les risques cardiovasculaires.
- **des acides chlorhydriques et fluorhydriques** : agressifs et toxiques
- **des composés organiques** : hydrocarbures polycycliques aromatiques, dioxines et furanes, divers organo-chlorés, plus une quantité de composés non identifiés. Tous sont cancérigènes et pour certains mutagènes (ils transforment le matériel génétique des cellules, y compris les cellules reproductrices d'où des risques de malformation du nouveau-né).

Ils se transforment partiellement en microparticules qui se déposent.

- du mercure gazeux, des composés organo-métalliques : toxiques, cancérigènes.

- **Des particules solides :**

- Suies, particules métalliques ou organo-métalliques, riches en métaux lourds : plomb, cadmium, mercure, zinc, cuivre. Les premiers sont très toxiques et entraînent des dysfonctionnements du cerveau, des reins, du foie.

Les filtres ne peuvent piéger qu'une partie des émissions gazeuses et solides.

Un incinérateur « aux normes » produira donc chaque année, pour 150 000 tonnes :

- 180 tonnes d'oxydes d'azote
- 45 tonnes de soufre
- 7.5 tonnes de monoxyde de carbone
- 1.5 tonnes de poussières
- 9 tonnes d'acide chlorhydrique
- 540 kg de métaux lourds dont 90 kg de mercure et de cadmium (les plus toxiques)
- 90 mg de dioxine (norme d'émission : <0.1 ng/m³ soit 1g divisé par 10 milliards) sans compter 95 000 tonnes de CO₂ (gaz à effet de serre).

- Les résidus solides

Les cendres et les particules déposées sur différents filtres (**REFIOM = Résidus d'épuration des fumées d'Incinération des Ordures Ménagères**) sont un véritable concentré de métaux lourds et de composés organiques toxiques : elles devront être transportées dans une décharge spécifique sur le continent en raison de leur très haute toxicité.

Les mâchefers, produits grossiers, sortes de scories, représentent $\frac{1}{4}$ du tonnage de départ. Ils contiennent aussi de fortes concentrations de métaux lourds, polluants organiques persistants, dont les dioxines. Dans le projet, les mâchefers sont considérés comme valorisables, c'est-à-dire utilisables comme sous-couche sur les routes et les pistes ou remblais routiers. Ils vont donc disperser leurs toxiques dans l'environnement, en particulier dans les rivières et les nappes phréatiques, via le lessivage par les eaux de pluie.

La chaleur produite pendant la combustion peut être transformée en énergie électrique ... avec un rendement très faible (beaucoup d'eau dans les déchets) et un coût très élevé (5 fois le coût EDF) : c'est une centrale du Vazziu en beaucoup moins efficace et beaucoup plus polluante et coûteuse !

L'incinérateur : dangereux et incontrôlable

L'incinérateur aura donc transformé des ordures ménagères bien identifiées dont la toxicité est faible (sauf piles, matériel électronique et résidus des produits d'entretien, soit 1% du total) **en nouveaux déchets extrêmement toxiques** qui vont polluer l'air, l'eau, les sols.

Même avec des incinérateurs « parfaits », les rejets toxiques ne sont jamais négligeables. En plus des rejets répertoriés, l'incinérateur émet plus de 1000 molécules dont les effets sont encore inconnus, surtout lorsqu'elles se combinent entre elles et s'accumulent dans le temps : elles se dispersent sur des dizaines de kilomètres, c'est toute la Corse qui en profiterait !

Les contrôles sont faits par des organismes payés par l'exploitant de l'incinérateur et l'on peut douter de leur fiabilité. Ils doivent être annoncés 48 heures à l'avance : on imagine que les filtres sont changés et la combustion ajustée pour que tout soit aux normes le jour de la visite. Même dans ces conditions, 40% des incinérateurs en France sont hors normes..., et on n'a aucun recul sur les « nouveaux incinérateurs » qui fonctionnent depuis peu de temps.

Les incinérateurs sont gérés par des compagnies privées dont l'objectif est la rentabilité financière : les frais de fonctionnement doivent être réduits le plus possible. Les filtres, par exemple, sont très chers. *Lorsqu'on sait le temps et les pressions des citoyens qu'il a fallu pour qu'EDF équipe au Vazzio ses sorties de moteurs de filtres, on se doute de ce qui risque d'arriver.* Par ailleurs, lorsque la combustion se fait mal, le gestionnaire peut court-circuiter les filtres, ceci à concurrence de 60 heures par an officiellement. Comme aucun contrôle en continu n'existe, le « tirage » peut être augmenté autant que nécessaire...

Le discours de la technologie propre n'est qu'un leurre destiné à faire accepter la solution de l'incinérateur. Même dans le cas de l'usine de Perpignan, citée comme modèle, le stockage des mâchefers n'avait pas été prévu avant la construction de l'usine. Ils ont été déposés à l'air libre, au vent et à la pluie, polluant l'air, le sol et l'eau à la ronde. L'incinérateur de Mulhouse dit « de nouvelle génération » a connu de graves dysfonctionnements.

Que ce soit directement dans l'atmosphère ou indirectement par le biais des mâchefers, les incinérateurs rejettent des substances toxiques très dangereuses pour la santé. Certains composés sont d'autant plus dangereux qu'ils ne se décomposent pas ; dioxines et autres polluants organiques persistants (POP) s'accumulent dans les sols, l'eau, les végétaux, les animaux et se concentrent en remontant la chaîne alimentaire jusqu'aux mammifères et aux humains en particulier. Ils sont toxiques à des doses très faibles, de l'ordre du millième de ng (1 millionième de millionième de gramme). Aux USA, la dose journalière admissible est 100 fois inférieure à la norme européenne : 0,00001ng / kg de poids et par jour, soit 0.0007 ng pour un adulte de 70 kg (on est loin du 1 ng cité par M. Tatti, Président du Syvadec, dans Nice-Matin le 23/06/2006...). Ces produits miment les hormones dont ils prennent la place et perturbent le fonctionnement de la thyroïde, des glandes surrénales et des glandes sexuelles; ils altèrent le système immunitaire.

Les études épidémiologiques récentes ont montré l'augmentation du risque de naissances d'enfants mal-formés à proximité des incinérateurs de la région Rhône-Alpes (Inserm 2002) et de certains types de cancer dans la région de Besançon (travaux du Pr Viel, 2003, 2006).

Le lien entre cancer, dioxine et incinérateur est maintenant reconnu officiellement par l'OMS (juin 2006). Il a été confirmé par l'étude de l'Institut National de Veille Sanitaire du 30 novembre 2006.

L'incinérateur, coûteux et destructeur

- **Transporter des déchets : une absurdité économique**

Le plan du Syvadec prévoit de transporter les déchets au centre de l'île, mais il ne prend pas en compte l'explosion du prix du pétrole (il faut du fuel même pour le train !); depuis le retrait de la CAPA d'Ajaccio du projet (25 % du tonnage total), la centralisation n'a plus aucune justification - si ce n'est d'éloigner les nuisances de l'incinérateur de Bastia...

Les déchets fermentescibles (déchets de cuisine ou de jardin) contiennent 70 % d'eau, ce sont donc 40 000 tonnes d'eau qui se promèneront sur les rails et les routes : est-ce vraiment nécessaire ? Le verre, le papier, le métal, les plastiques ont-ils vraiment besoin de passer par le centre de la Corse pour rejoindre les filières de recyclage sur le continent, alors que, s'ils sont triés à la source, ils peuvent partir directement des ports de l'île. A moins que le transfert dans une déchetterie centrale près de l'incinérateur serve à alimenter celui-ci en matériaux combustibles ? En effet compte-tenu des impératifs de fonctionnement des fours 24 h/24 et du tonnage final annoncé, il est clair que les déchets triés combustibles (papiers, cartons, plastiques) finiront dans l'incinérateur.

- **Brûler des déchets recyclables et valorisables, c'est un non-sens**

Le plastique, c'est du pétrole (le PET des bouteilles d'eau vaut 1 500 € la tonne une fois recyclé), sa valeur monte ; le papier se recycle jusqu'à 12 fois et il faut bien moins de pétrole pour le recycler que pour le fabriquer ; le prix du métal explose sous la pression de la demande chinoise. Ces déchets représentent la moitié de nos poubelles, les brûler c'est gaspiller des ressources non renouvelables.

- **Incinérer crée quelques emplois et en détruit beaucoup d'autres**

Le tourisme de qualité, l'écotourisme, l'image préservée de la Corse sont-ils compatibles avec un incinérateur ?

Les agriculteurs, éleveurs, viticulteurs, ont fourni des efforts considérables pour mettre en place des filières de qualité et des AOC : miel, brocciu, vin, huile d'olive, farine de châtaigne, viande et bientôt charcuterie ; or l'INAO, responsable du contrôle des AOC, émet des avis défavorables lors des enquêtes publiques (incinérateur de Lunel en 1998) et certaines AOC ont connu des problèmes lors de pollution aux dioxines (Beaufort) ; qu'en sera-t-il lorsqu'on trouvera des polluants dans le lait de brebis et de chèvre ou dans le miel (toujours les premiers touchés) ? C'est toute la profession qui sera atteinte, et ce sera irréversible.

Peut-on d'un côté subventionner des démarches de qualité, exiger l'application de normes très contraignantes (fromageries « laboratoires ») et de l'autre subventionner ce qui va les détruire ?

- **L'incinérateur : une bonne affaire...pour l'exploitant**

C'est un investissement de 110 millions d'euros annoncés (65 milliards de centimes) dont 60 à 80 % en subventions et le coût final atteint 150 millions €. Les contrats de longue durée prévoient un tonnage annuel minimum à fournir à l'exploitant - si on ne l'atteint pas, on paye des pénalités...plus on triera, plus on paiera (cas de Limoges par exemple) !

En Allemagne, où les incinérateurs ne sont plus subventionnés (50 % de subvention en France), le coût à la tonne pour l'usager (nous) est sensiblement le même qu'en France : cherchez l'erreur ! Après 2 ans de fonctionnement l'incinérateur de Perpignan est déjà en déficit et le prix facturé va augmenter...D'où les profits colossaux pour les multinationales qui les exploitent sans risque financier -Veolia, Suez et Tiru-EDF, qui font le forcing auprès des élus pour placer les dernières « UVE » avant une probable interdiction dans les années qui viennent.

L'incinérateur, dangereux et coûteux, est aussi inutile car des solutions alternatives existent.

Les solutions alternatives

Dans nos poubelles, il y a

- **80 % de recyclables** : 30 % de fermentescibles dégradables (épluchures, restes alimentaires, déchets verts
50 % de déchets recyclables :
 - papier, cartons, journaux
 - verre
 - plastiques
 - métal
 - déchets électroniques et piles

- **20 % de déchets inertes** mais non valorisables pour l'instant (souillés ou trop mélangés), les déchets « gris »
(source : Ministère de l'environnement)

On peut parvenir à trier et valoriser ces 80 % et stocker simplement les « déchets gris » en Installations de Stockage de Déchets Non Dangereux (il existe en Corse de nombreux sites possibles contrairement à ce qui est dit par les tenants du tout incinération).

Trier, cela signifie séparer à la source, dans nos poubelles ; fournir à chaque foyer les poubelles nécessaires
→ individuelles pour le compost (qu'on peut mettre directement dans son jardin si besoin), pour les emballages, pour les déchets gris

→ collectives (points d'apport volontaire) par immeuble ou groupe de maisons, pour papier et verre.

Les poubelles sont ramassées en alternance ; dans certaines régions, on ne paye de taxe qu'en fonction du poids des déchets gris (pesée embarquée : plus on trie, moins on paye).

La technologie du tri-compostage fait des progrès considérables et permet de séparer en usine les matériaux secs recyclables restant et la matière organique, permettant d'atteindre 65 % de valorisation.

Le compost, répondant à des normes, peut être utilisé en agriculture, ou les fermentescibles valorisés par méthanisation (utilisation des gaz de fermentation pour le chauffage urbain voire de petites productions électriques) ; les déchets triés recyclables, dont la valeur monte, sont à diriger vers les filières correspondantes sur le continent ou l'Italie ou pourraient susciter la création de filières sur place (réouverture de l'usine de Barchetta notamment) avec des créations d'emplois bien supérieures à celles de l'incinération (rapport de 1 à 10).

Ces solutions, rapides à mettre en place, fonctionnent dans de nombreuses régions ou pays qui ont renoncé à l'incinération ; à titre d'exemple : Montceau-les Mines est passé à plus de 65 % de tri, la Communauté de communes des Portes d'Alsace trie à 67 %, Angers, Montpellier, etc...

Contrairement à un traitement basé sur l'incinération des déchets, ces procédés évolutifs font appel à des techniques non polluantes, sans danger pour la santé et ne figent pas les solutions pour 20 ans ou plus. Ils privilégient le traitement au plus près des lieux de production et se révèlent moins coûteux en investissement et en fonctionnement.

**La Corse a donné l'exemple à toute l'Europe pour l'abandon des sacs plastiques.
Pour éviter le pire, refusons un mode de traitement que les autres régions abandonnent,
choisissons une autre gestion du traitement des déchets !**